

Chères et Chers membres SPVal,

Ce bulletin vous informe des différents dossiers traités par le Comité Cantonal de la SPVal durant les mois d'avril et de mai.

Olivier Solioz, président



## Informations du Comité Cantonal

- **Les huit Assemblées Générales des Districts se sont déroulées du 22 avril au 4 mai 2021.**  
Afin de respecter les normes COVID, les séances ont eu lieu en visioconférence ou en groupe(s) de 15 personnes.
- **Les principales préoccupations des enseignant-es relevées lors des AG sont** la pérennisation de l'annualisation, la fin du minimum de 1,5 jour dans les duos, les mesures d'aide dès la 1H, les effectifs de classe, les mesures spécifiques pour les élèves aux comportements inadaptés, les ressources RH pour les enseignant-es, les remplaçant-es, la formation des intervenant-es et le suivi des résolutions 2020.
- **Les documents pour l'Assemblée des Délégué-es de la SPVal par correspondance ont été transmis.**  
Après avoir consulté et demandé les avis des collègues de leur centre scolaire, les délégué-es devront retourner leur bulletin de vote avant le **1<sup>er</sup> juin 2021**.
- Une délégation du CC de la SPVal demandera une rencontre au Chef de Département à la fin de cette année scolaire pour présenter les préoccupations et les difficultés rencontrées par les élèves et les enseignant-es primaires.
- **Le 6 mai, le CC de la SPVal a rencontré les co-directeurs de la HEP-VS.** Les échanges ont porté sur les sujets suivants : la situation dans le processus d'accréditation, l'organisation de la HEP-VS, le futur des deux sites, la formation de base et la formation continue, les CAS et MAES mis en œuvre, l'animation pédagogique, ...
- **Le dossier ISM pour la gestion des notes et des moyennes lors de déménagements d'élèves** sera discuté avec le DEF-SE afin de modifier, si possible, les paramètres du système.
- **Les mesures scolaires liées au COVID pour la prochaine rentrée scolaire seront discutées avec les DEF-SE.** Les différentes questions liées à la vaccination, au port du masque, aux mesures de protection dans les écoles seront abordées.

## Mises au concours

Quelques mises au concours des postes 2021-2022 sont encore publiées.

**Dans certaines communes, les mises au concours arrivent parallèlement aux attributions « tardives » des classes et des degrés aux enseignant-es.**

Lien pour les offres de postes actualisées :

<http://www.spval.ch/ressources/mises-au-concours/bulletin-officiel-offres-d-emploi>

Les choix de certaines directions de modifier ou de bouleverser les attributions prévues, suite au profil des enseignant-es nouvellement engagé-es, interpellent certain-es collègues.

## Formations continues

Les formations obligatoires et continues 2021-2022 sont publiées sur le site de la HEP-VS.

<http://www.hepvs.ch/formation-continue-enseignants/catalogue-des-cours>

Les enseignant-es doivent créer un nouveau compte avec l'adresse **@edu.vs.ch**.

Les modalités pour la tenue de certaines formations seront dépendantes des mesures sanitaires COVID.

**Certaines directions mettront en place des formations en établissement en août 2021.** Elles seront en lien avec M365 ainsi qu'avec l'introduction des Directives, du Règlement et de la Charte « numérique » pour les enseignant-es et les élèves.

**Si les dates de ces cours n'ont pas encore été communiquées, il est conseillé aux enseignant-es de s'adresser à leur direction.**

## ENT / informations pour les enseignant-es

De nombreuses informations sont disponibles sur l'ENT et sont très utiles pour anticiper certaines situations.

La SPVal recommande à ses membres de prendre le temps pour consulter l'ENT :

-> **Sharepoint EP**

-> **Service de l'enseignement**

-> **RH PE**

-> **8 catégories regroupent les différents documents.**

Le CC de la SPVal attire votre attention sur certains points dont le déliement du secret de fonction, les activités accessoires, les absences, la maternité, la maladie, ...

En cas de questions, vous pouvez envoyer un courriel à [presidence@spval.ch](mailto:presidence@spval.ch).

La brochure pour les enseignant-es apportent des informations complémentaires :

<https://www.spval.ch/documents-divers/2020-brochure-fr-web.pdf/view>

## Assurance Perte de Gain

En cas de maladie ou d'absence prolongée, votre ancienneté dans l'enseignement valaisan détermine votre couverture APG de l'Etat : 180 / 240 / 360 / 405 jours.

Passé ce délai, le rapport de service avec l'Etat s'achève.

La SPVal recommande à toutes et tous de vérifier les différents contrats personnels en lien avec une assurance Perte de Gain.

Les négociations de la FMEP avec l'Etat pour prolonger la durée de couverture sont en cours.

En attendant, un contrat collectif FMEP permet d'avoir une offre attractive :

<https://www.fmep.ch/avantages-membres/banque-et-assurances-diverses/css>

## AMES

Le comité de l'AMES a collaboré avec l'OES afin d'élaborer une grille qui permettra d'évaluer les compétences des élèves en appui.

Lors d'une possible séance « Evaluation Globale » avec la-le titulaire et la direction d'école, cette grille pourra donner une vision générale des ressources de l'élève. La décision finale relève de la compétence de l'inspecteur.

Cette grille n'est pas généralisée à l'ensemble des élèves, mais elle est réservée à des situations particulières.

## Liste des membres de la SPVal

Pour garantir la mise à jour des listes de la SPVal, les collègues concerné-es par un changement en 2021-2022 (départ à la retraite, année sabbatique, prolongement d'un congé maternité) sont invité-es à

en informer l'Administratrice de la SPVal : [spval@bluewin.ch](mailto:spval@bluewin.ch).

Les personnes de contact peuvent déjà signaler le nom des enseignant-es engagé-es pour l'année scolaire 2021-2022.

## Contrat collectif SPVal - CONCORDIA

Pour bénéficier du rabais collectif, il faut être membre de la SPVal ou membre de la famille (conjoint, partenaire ou enfant\*) d'un membre de la SPVal.

PEUVENT rester dans le contrat collectif :

- Les personnes retraitées
- Les personnes qui changent de profession et qui continuent à payer la cotisation SPVal

NE PEUVENT PAS rester dans le contrat collectif :

- Les personnes qui changent de canton

\* Enfants jusqu'à 25 ans qui vivent en ménage commun avec un membre de la SPVal ou qui sont en formation.

## Calendrier SPVal

La prochaine séance du Comité Cantonal de la SPVal aura lieu le **10 juin 2021**.

A l'occasion du pont et des fêtes de cette fin d'année scolaire, le secrétariat de la SPVal sera fermé :

Ascension	jeudi 13 mai 2021
Pentecôte	lundi 24 mai 2021
Fête Dieu	jeudi 3 mai 2021 vendredi 4 mai 2021

Vos demandes seront traitées dans un délai raisonnable.

**En cas de questions administratives, de problèmes liés à l'enseignement ou de questions personnelles, n'hésitez pas à contacter le président de la SPVal qui vous renseignera. [presidence@spval.ch](mailto:presidence@spval.ch).**

Faites remonter les informations.

La SPVal vous défend et vous représente activement. Les intérêts des élèves, de l'école et des enseignant-es sont sa priorité.

En cas de problématique professionnelle, la protection juridique de la FMEP peut être activée.

